



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'Hôtel de ville de Saint-Louis le 7 juin 2021, le Conseil a adopté le règlement 535-21 concernant la gestion contractuelle et l'octroi de contrat.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 750, rue Saint-Joseph Saint-Louis durant les heures régulières de bureau. Toute personne peut également en obtenir une copie sur demande en communiquant avec le personnel de la Municipalité.

Donné à Saint-Louis, ce 9 juin 2021

Denis Meunier
Directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim

Certificat de publication

RÈGLEMENT 535-21

Je, soussigné, Denis Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Louis certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, entre 12 h et 17 h, le 9 juin 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 juin 2021.



Denis Meunier
Directeur général
et secrétaire-trésorier